

Projet de révision totale de l'ordonnance fédérale relative à la protection des données (OLPD)

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance avec intérêt du projet mentionné en rubrique.

Dans la mesure où le projet ne concerne pas les cantons, seules les personnes privées et les organes fédéraux entrant dans le champ d'application de la LPD et par conséquent du projet d'OLPD, le gouvernement neuchâtelois n'a pas de remarque à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 15 septembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND